



PROCES-VERBAL N° 23

Commission Régionale Contrôle Mutations.

Réunion du : Jeudi 06 avril 2023

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1°) CAS DES JOUEURS MOINARD Florian (U17), GIRARD NICODEMI Baptiste (U17), NIETO MUSSON GENON Mathis Antoine (U18), FRANQUEVILLE Alexandre (U17) et ACQUAVIVA Joseph (U17) de la J.S. CALVI au F.C BALAGNE (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) :

DEMANDE ACCORD CHANGEMENT DE CLUB.

Par courriel en date du jeudi 30 mars 2023 le club du F.C. BALAGNE informe que le club de la J.S. CALVI ne donne à ce jour pas son accord à la demande de sortie pour les quatre joueurs cités en rubrique.

Ces quatre joueurs souhaitent rejoindre le F.C. BALAGNE à la suite du forfait général de leur club en catégorie U18.

EN CONSEQUENCE :

La Commission demande :

👉 Au club de la J.S. CALVI de lui faire connaître pour sa séance du jeudi 13 avril 2023, dernier délai, le motif motivé de ce refus.

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement des dettes et avoir pris des mesures concrètes envers ces quatre joueurs pour palier à cette situation.

2°) CAS DU JOUEUR MASSADI Mikael (U13) de l'A.S. CAPI CORSU à l'A.S.C. PIEVE DI LOTA (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) :

RETRAIT DU CACHET MUTATION.

Suite au courriel de l'A.S.C. PIEVE DI LOTA, en date du mardi 04 avril 2023 et compte tenu du fait que l'A.S. CAPI CORSU n'a pas d'équipe dans la catégorie U13 pour la saison 2022 / 2023, la Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) le retrait du cachet mutation pour le joueur cité en rubrique et d'apposer le cachet « dispense mutation » (article 117 alinéa b des règlements généraux) pour ce joueur au profit du club de l'A.S.C. PIEVE DI LOTA.

Cependant ce joueur MASSADI Mickael ne pourra évoluer que dans la compétition ouverte à sa catégorie d'âge, sans possibilité de sur-classement.